

Projet photovoltaïque d'Auxonne

Bulletin d'information n°2 - Décembre 2021

ABO Wind travaille depuis presque un an à l'élaboration d'un projet photovoltaïque sur le territoire d'Auxonne. Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous présenter l'état d'avancement du développement du projet : les principaux résultats des diverses études de faisabilité menées ainsi que les premières mesures d'évitement et de réduction possibles.

Ces dernières ont permis d'envisager un premier scénario d'implantation sur la zone d'étude globale. Au vu de ces avancées, ABO Wind organise à son initiative une concertation préalable volontaire afin d'informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis de construire.

Concertation préalable volontaire du vendredi 07 janvier au vendredi 21 janvier 2022 inclus !

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie d'Auxonne pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/auxonne.html>

Permanence publique d'information le 7 janvier 2022



Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, des permanences publiques seront assurées par le responsable de projet le **07 janvier de 09h30 à 17h30 dans le hall de la salle événementielle d'Auxonne.**

Dans le contexte sanitaire actuel, nous veillerons à respecter les préconisations gouvernementales en place afin de nous protéger les uns les autres : présentation du pass sanitaire, respect des gestes barrières.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie d'Auxonne (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind, à l'attention de Baptiste Hillairet – 75 rue de la Villette - Le Galaxie - 69003 Lyon ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : baptiste.hillairet@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie d'Auxonne ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.



2020

- Mise en concurrence par la Mairie d'Auxonne.
- Présentation du projet au Conseil Municipal.

2021

- **Printemps - Eté :**
 - ABO Wind est sélectionné pour développer le projet photovoltaïque.
 - Signatures des accords fonciers.
 - Consultations des services de l'État.
 - Études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.
 - Etude paysagère.
- **Automne - Hiver :**
 - Définition des enjeux naturalistes et paysagers.
 - Dimensionnement du projet.
 - Étude d'impact.
 - Bulletins d'information.

2022

- Permanence publique d'information.
- Concertation préalable.
- Finalisation de l'étude d'impact.
- Dépôt du dossier de permis à construire.
- Instruction du dossier.

Dates prévisionnelles :

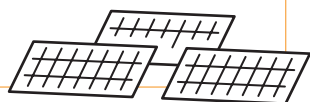
2023

- Enquête publique d'un mois.
- Demande de raccordement.
- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.

2023

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

Pour rappel (voir 1^{er} bulletin d'information disponible en téléchargement sur la page internet du projet), les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que celui d'Auxonne, sont soumis à étude d'impact.

Pour garantir l'objectivité de l'évaluation environnementale, les études spécialisées sur la faune, la flore, les milieux naturels et le paysage ont été confiées à des bureaux d'études indépendants.

A ce stade, les diagnostics des états initiaux naturalistes et paysagers ont été réalisés. Les principaux résultats vous sont présentés ci-contre, et seront détaillés dans le dossier de concertation ainsi que lors de la permanence publique du 7 janvier 2022.



L'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts (démarche ERC) est en cours.

En s'appuyant sur les recommandations des bureaux d'études, il s'agit de prendre en compte l'ensemble des enjeux et contraintes issus des états initiaux et de trouver le meilleur compromis pour un projet à la fois rentable (production d'électricité optimisée) et respectueux des préoccupations environnementales et paysagères du territoire.



©ABO Wind - parc photovoltaïque de Megala

Étude naturaliste

Cartes des enjeux faune, flore et milieux naturels :



Les inventaires du volet faune, flore, milieux naturels ont mis en évidence des enjeux d'importance variée. La parcelle principale du projet, ancienne décharge d'ordure ménagère et de déchets inertes, présente des enjeux faibles à négligeables.

Les enjeux principaux se concentrent sur les pourtours du site où l'on retrouve :

- des milieux humides (fossés encadrant le site, notamment au nord) accueillant des espèces d'amphibiens et d'odonates (libellules) protégées ;
- des strates arbustives et arborées accueillant l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs sur site et constituant par ailleurs un secteur de chasse et de transit pour un ensemble d'espèces de chauve-souris.

Ces milieux sont évités dans le scénario d'implantation du futur projet photovoltaïque, qui se positionne exclusivement sur les milieux à enjeux de conservation négligeables à modérés.

Étude paysagère

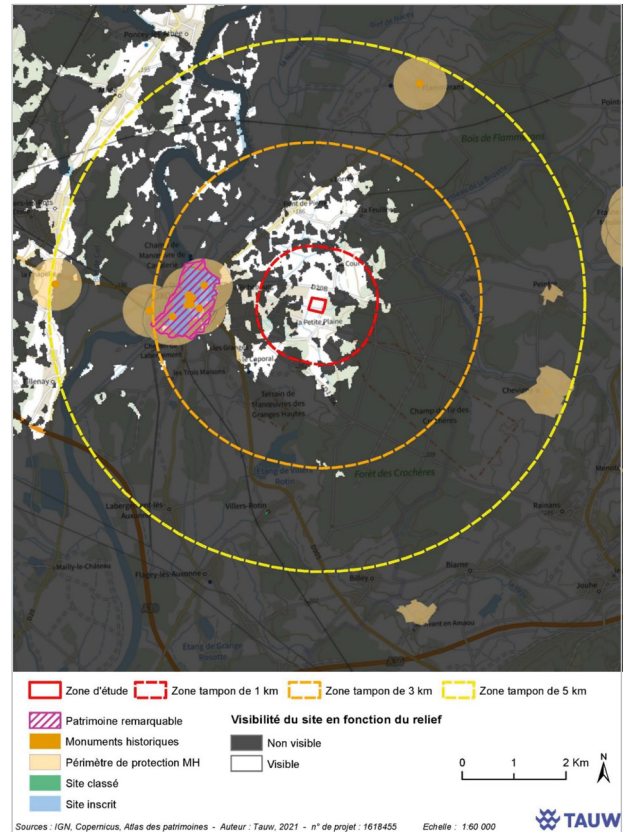
Dans le périmètre compris entre 1 et 3 km, les zones de visibilité potentielle, qui apparaissent en clair sur la carte ci-contre, se limitent à la bordure de la plaine alluviale de la Saône, où se trouve le centre historique d'Auxonne, et à quelques secteurs urbains au sud-ouest.

La majorité de ces zones correspond à des secteurs urbanisés. Les vues depuis ces lieux sur le futur parc photovoltaïque sont peu nombreuses du fait d'un relief relativement faible (pas de point de vue en hauteur). Par ailleurs, le parc ne sera pas visible depuis les éléments patrimoniaux présents sur la zone (voir légende).

A moins d'1 km, la présence d'un lotissement au sud-ouest, et d'un hameau au nord-est, a retenu notre attention. Un travail d'insertion paysagère, en complément des franges arbustives et arborées entourant le site d'étude, a été mené. La plantation ponctuelle de haies complémentaires renforcera le masque visuel.

Des photomontages sont en cours de réalisation pour représenter au mieux le parc photovoltaïque dans son environnement.

Les franges arbustives et arborées encadrant le site devront être au maximum conservées. Une mesure de plantation et de densification des franges existantes permettra, en complément, de réduire la visibilité du projet.

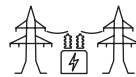


Le projet d'Auxonne

Une zone d'étude d'environ 6 ha a initialement été retenue pour étudier les différents enjeux environnementaux et paysagers. Sur cette base, un premier scénario d'implantation (non définitif) est proposé et permet l'utilisation d'environ 4 ha pour l'installation de panneaux photovoltaïques.



Caractéristiques principales :



Env. 3,6 MWc
puissance du parc

Env. 4,6 GWh
Estimation annuelle de la production électrique



Env. 6 ha
surface du site d'étude

Env. 4 ha
surface occupée par le projet



Env. 2 500
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de près de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter environ 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,5 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Baptiste Hillairet
Tél. : 04 81 09 18 35
baptiste.hillairet@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND
SOLAR